


# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/06/2022  
Reçu en préfecture le 09/06/2022  
Affiché le   
ID : 085-200059079-20220602-D04\_06\_2022-DE

Séance du 02/06/2022

## COMMUNE DE SEVREMONT

**Objet : D04.06.2022 - MISE EN PLACE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS PAR VENDEE HABITAT DANS LE LOTISSEMENT LE BESSEC**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 32
Présents : 24
Pouvoirs : 6
Nombre de suffrages : 30

<u>Date de convocation</u> 27/05/2022
--

<u>Date d'affichage</u> 27/05/2022
---------------------------------------

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-deux, le deux uin à vingt heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

### Procuration(s) :

Mme BURCH-BOILEAU Christine donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. PERAIN Hervé, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ROY Claude

**Objet : D04.06.2022 - MISE EN PLACE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS PAR VENDEE HABITAT DANS LE LOTISSEMENT LE BESSEC**

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de permis d'aménager du lotissement le Bessec a été validé par le Conseil Municipal lors de la séance du 5 mai 2022.

(D08.05.2022 - URBANISME - APPROBATION DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER POUR LE LOTISSEMENT LE BESSEC)

Il indique que, dans le plan de composition de ce lotissement, est prévu l'aménagement d'un îlot avec une typologie mixte.

L'office public, Vendée Habitat, s'est montré intéressé pour aménager cet îlot en réalisant huit logements locatifs sociaux avec une typologie mixte individuelle et intermédiaire soit :

- Deux logements T3 individuels avec garage pouvant être fléchés en dispositif maintien à domicile,
- Six logements intermédiaires (trois T2 avec celliers et trois T3 dont deux avec garages). Un logement T3 en rez-de-chaussée pourrait être fléché en mise à disposition selon les souhaits de la Commune.

Vendée Habitat est prête à acquérir cet îlot au prix de 10 000 € HT par logement, sous réserve de la réalisation par les soins de la Commune d'un branchement groupé tous réseaux au nord-est de l'îlot desservant les 6 logements intermédiaires et de deux branchements individuels tous réseaux au nord-ouest de l'îlot.

Monsieur le Maire propose de :

- Confier l'aménagement de l'îlot selon les dispositions indiquées ci-dessus à Vendée Habitat,
- Vendre cet îlot au prix de 10 000 € HT par logement, les frais d'acte étant à la charge de Vendée Habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY